

# Boves "Actus"

N° 3 - MARS 2021

www.ville-boves.fr



## SOMMAIRE

### 1 Edito du maire

### 2-3 Evénements passés

- Concours des maisons en fête
- Entrée gratuite au zoo
- Boves dans le passé

### 4-6 Brèves du conseil

### 7-9 Bien vivre à Boves

- Déclaration préalable de travaux
- Aide à l'achat d'un vélo
- Sécurité routière
- Mieux communiquer entre nous
- Union Sportive Boves Basket-Ball
- Communication du CCAS

### 10 Enfance et Éducation

- Le Relais d'Assistants Maternels devient le Relais Petite Enfance
- Inscriptions à l'école

### 11 Travaux

- GRDF
- Travaux à l'église

### 12 Vie citoyenne / agenda

- Inscriptions à l'école
- Respectons notre commune
- Opération Hauts-de-France propres 2021

## EDITO DU MAIRE



Chères Bovoises et chers Bovois,

Vous avez été nombreux, habitants de la commune et personnes de passage, à signer la pétition pour le maintien du distributeur automatique de billets situé à côté de la mairie. Elle a recueilli 577 signatures, résultat incroyable au regard d'une population de 3 200 habitants ! Cette mobilisation a notamment été possible grâce aux commerçants de notre village qui ont accepté de relayer le dispositif mis en place par la mairie. Un grand merci à toutes et tous pour votre participation !

L'environnement tient une place importante à Boves. Le respect de ce dernier et de la biodiversité fait partie des objectifs de mon mandat. A ce titre, je souhaite organiser une consultation citoyenne sur l'éclairage public de notre commune. La mesure sur laquelle vous aurez à vous exprimer est l'extinction des lumières de la commune durant une partie de la nuit (de minuit à 5 heures du matin par exemple).

Ce dispositif, déjà mis en place dans 200 communes de notre département, permet de réaliser des économies d'énergie, de réduire la facture d'électricité de la commune, de maintenir la biodiversité et de rendre à nouveau possible l'observation des étoiles.

Un article plus détaillé sur cette proposition sera à lire dans le prochain numéro de Boves Actus. Un encart à découper, vous demandant si vous êtes pour ou contre cette mesure, sera à déposer en mairie. En cas d'accord de votre part, une période test sera mise en place.

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire  
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h  
mercredi 9h à 11 h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : Stéphanie Hamiez - hamiez.boves@gmail.com  
Crédits photos : mairie de Boves et Club photos de l'Avre Bovoise



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens - 09 67 28 17 33 - pao@icmmmedia.fr

## Concours des Maisons en fête

Ce 18 décembre, le jury a sillonné les rues de la commune afin d'admirer les différentes décorations de Noël qui ornent les maisons et les jardins de nos administrés.

21 d'entre eux s'étaient inscrit à ce concours organisé par la Mairie.

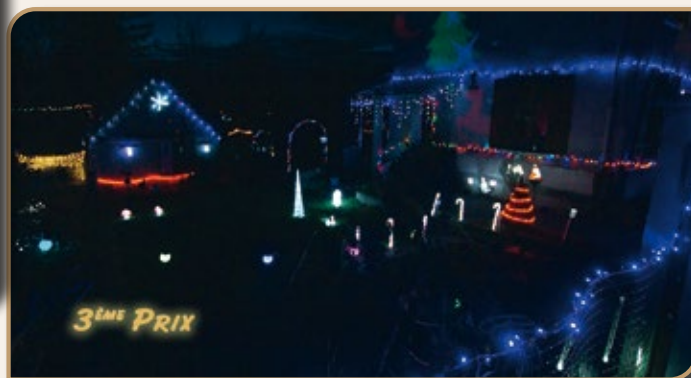
**Tous les candidats ont reçu en cadeau un bon d'achat dans une jardinerie.**



**1<sup>er</sup> prix : Didier Gervais, 53 rue Jules Verne**



**2<sup>ème</sup> prix : Claire Baurin, 6 rue du 8 mai 1945**



**3<sup>ème</sup> prix : Audrey Lebesgue, 16 avenue du Général Leclerc**



**Prix spécial à Marie-Christine Cauvin**  
pour la décoration de son balcon 1, rue de Gentelles



**Hors concours** (car vainqueur l'an passé) **Yves Binet,**  
5 route de Corbie

**Bravo à toutes et à tous** pour votre contribution à l'embellissement de notre commune pour les fêtes de fin d'année.

*Vous aussi, vous voulez participer en 2021 ? N'hésitez pas ! Dès le mois de novembre, vous pourrez vous inscrire. Si vous préférez être membre du jury, vous serez également les bienvenus.*



## Une entrée gratuite au zoo

La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a offert à chaque enfant scolarisé une entrée gratuite pour accéder au parc zoologique. Cette décision avait été prise pour compenser



l'absence d'arbre de Noël dans les écoles, en raison des conditions sanitaires.

Ainsi, nos écoliers bovois en ont bénéficié et c'est Madame le Maire en personne, accompagnée de son adjointe chargée de l'enfance, qui a tenu à donner à chaque directrice des écoles ces précieux sésames.

Chaque enfant pourra ainsi découvrir ou redécouvrir ce merveilleux parc avec ses nouveaux aménagements et ses nouveaux pensionnaires.

*Les billets sont valables jusqu'en fin novembre 2021.*



## JOUONS ENSEMBLE

Peut-être y résidez-vous ou y avez-vous résidé ? Peut-être y avez-vous vécu des événements ou vous en a-t-on rapporté qui peuvent être partagés ?

N'hésitez pas à nous faire part de ces différents moments qui s'y sont déroulés.

**Aidez-nous à faire vivre la mémoire de notre commune. La réponse sera donnée dans un prochain numéro.**



27. — BOVES. — **Reconnaissez-vous cette rue ?**

Crédit de la photo : Archives Départementales de la Somme – 8F12735

## BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021



### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2020,

à l'unanimité, avec les modifications demandées.

### Communications du Maire

L'association « Les Recyclettes » a présenté son activité. Cette dernière s'articule autour de la gestion des déchets alimentaires et le compostage collaboratif.

**La distribution du colis des aînés**, en porte à porte, avec masque, a eu lieu le 18 décembre dernier. Je remercie vivement tous les élus et les membres du CCAS d'avoir consacré du temps à cette action, à destination des Bovois âgés de plus de 70 ans, alors que le temps était très mauvais ce jour-là. Nous avons eu de nombreux remerciements au cours de notre visite et également postérieurement.

**Le concours des maisons en fête** a eu lieu fin décembre. Je remercie chaleureusement les 21 candidats pour le spectacle visuel qu'ils nous ont proposé. Tous les foyers qui ont participé se sont vus recevoir un bon d'achat et un diplôme par voie postale.

Le gardien-brigadier recruté prendra ses fonctions le 1er avril.

J'ai reçu en mairie le directeur du service du développement économique à Amiens Métropole qui a rappelé les dispositifs d'aide aux entreprises. Suite à cette réunion, j'ai décidé d'envoyer un courrier accompagné de **plaquettes d'information aux acteurs économiques de la commune** (TPE essentiellement, commerces).

Christophe Puchois et moi avons été conviés à visiter l'aire d'accueil des gens du voyage par Amiens Métropole. Je rappelle qu'elle est de la compétence d'Amiens Métropole, comprend 24 emplacements, des blocs sanitaires.

J'ai également assisté à la réunion organisée par Thibault de Blangie : **réunion de concertation concernant le marais Saint Nicolas**. Cette réunion rassemblait le conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France, l'AMEVA (syndicat mixte d'aménagement et valorisation du bassin versant de la Somme), l'AAPPMA la Roche Dorée, l'association cynégétique des marais de Boves – vallée d'Avre, l'association des jardins ouvriers et familiaux et des élus de la commune. Le conservatoire, qui a analysé la configuration du marais, a proposé des solutions pour enregistrer le niveau de l'eau dans le marais et ainsi agir en fonction des données relevées.

J'ai été invitée, une nouvelle fois, à une réunion avec l'AMEVA, la DREAL, la DDTM, Amiens Métropole, l'ASA des canaux de Boves et l'ASA de la Noye 2. **Amiens Métropole a pris la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Afin de définir les conditions d'exercice de sa compétence, entre autres la **réfection des berges de la Noye**, Amiens Métropole doit réaliser une étude technique.

Le conseil départemental de la Somme accorde

une subvention, avec montant plafonné, à toute collectivité qui souhaite la mise en place de caméras de vidéoprotection. La FDE 80 complète la participation financière du département. Dans la mesure où nous l'avions **prévu dans notre programme électoral**, nous sommes en train d'étudier les implantations possibles.

Des **travaux** avaient été annoncés sur divers supports de communication : démolition de la salle des fêtes, création d'un trottoir rue Manassès Barbier. Compte tenu des intempéries, ils sont **décalés** et une information des nouvelles dates sera faite dès que possible. Par ailleurs, nous n'avons toujours pas de visibilité quant aux travaux d'aménagement d'un parking au 47 rue Victor Hugo.

La commission communication, réunie par Marylène Brare, a travaillé sur un **mode de communication complémentaire** à ceux existants. Il s'agit d'une application informatique à télécharger qui sera mise en place à partir du mois d'avril.

J'annonce la création d'un **nouveau commerce** sur la commune : « Ô Bovrac » à l'emplacement de l'ancienne boutique de la fleuriste, au 122 rue Victor Hugo. Il s'agit d'une épicerie vrac avec un maximum de produits locaux et en circuit court. L'ouverture est prévue fin avril. Réservez le meilleur accueil à cette nouvelle activité sur la commune.

Par ailleurs, nous avons eu connaissance jeudi 18 février de l'ouverture d'une **nouvelle classe maternelle** à Boves en petite section à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Nous avons eu connaissance ce matin du cas d'un enfant testé positif à la Covid 19, scolarisé à l'école de Boves. Toutes les familles avec enfant qui ont eu contact avec cet élève ont été informées ce jour.

Cette année, **l'opération « Hauts-de-France propres »** aura lieu du vendredi 19 au dimanche 21 mars. Cette manifestation est organisée localement par les associations de chasse et de pêche dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Enfin, je vous remercie Madame Coppens d'avoir appelé notre attention sur le RAM lors de la précédente réunion du conseil municipal. C'est ici, pour moi, la possibilité de rappeler, aux personnes ici présentes et aux personnes qui nous écoutent à distance, **le rôle et les missions du RAM et de la crèche**.

Le Relais d'Assistants Maternels de Boves a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit d'un **service gratuit** qui offre aux assistants maternels la possibilité de rompre leur isolement et d'être informés, orientés et formés. L'animatrice du RAM a pour mission l'accueil de chacune des assistantes maternelles de la commune. En bref, le RAM est un lieu de **professionnalisation des assistants maternels**.

Par ailleurs, le protocole sanitaire n'autorise l'accès au RAM que pour 6 assistantes maternelles. De ce fait, une fête de Noël est impossible et ne serait pas équitable. Quel serait également l'intérêt d'offrir un cadeau sans projet et sans lien avec les enfants ? La distribution de chocolats n'a de sens que si elle fait partie d'une



animation. La distribution de chocolats au moment de Pâques est une animation.

Enfin, j'ai demandé à la directrice du RAM de me faire un retour sur l'inscription des assistantes maternelles à la séance organisée le vendredi matin. Il s'avère que ce sont toujours les mêmes qui participent à cette séance d'information et de formation. Dernière information à vous faire partager : le RAM devient Relais Petite Enfance. Il avait un agrément dont le renouvellement se fait en 2021. La reconduction de cet agrément sur la base du bilan des 2 années passées (analyse réalisée à partir des chiffres, de la présence et de l'atteinte des objectifs) a été bien difficile à obtenir. Je pose la question : pour quelles raisons ?

**La crèche**, de son côté, est un **service payant** qui permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale dont l'une des missions principales est le soutien à la parentalité.

Le cadeau offert par la mairie aux enfants de la crèche fait partie du projet **d'accompagnement à la parentalité**. En effet, un temps de fête est consacré à la distribution, en présence des familles (cette année, un seul parent pouvait être présent) et permet une rencontre avec l'équipe qui s'occupe à l'année des enfants accueillis.

## Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Accord de deux cases d'urne, d'une durée de trente années chacune, moyennant la somme de 57 euros.

Signature d'un bail de location pour l'appartement n°3 sis 51 rue des Déportés Résistants, pour une durée de 3 ans, à compter du 18 janvier 2021, pour un loyer mensuel de 440 euros hors charges.

Approbation et signature des devis avec :

- ✓ MATILAN, pour le renouvellement du parc informatique, pour un montant de 18 783,30 euros HT,
- ✓ EURL PASCAL FACTEUR D'ORGUES, pour la maintenance des grandes orgues de l'église Notre Dame de Boves pour un montant annuel de 669,17 euros HT,
- ✓ le Conseil Départemental de la Somme, pour les autocontrôles bactériologiques.

## Compte-rendu des questions évoquées à Amiens Métropole

**Budget** primitif 2021 d'Amiens Métropole adopté : **382,4 M€**, **145M€** en investissement et **237,4M€** en fonctionnement. Aucune augmentation d'impôt et aucune diminution des subventions.

**Subventions de fonctionnement sportives et culturelles accordées par la Métropole** pour les associations bovoises :

Tennis Club de Boves :	2 200 €
Boves Sporting Club (Foot) :	1 000 €
Union Sportive Boves Basket-Ball :	7 500 €
Centre Équestre de Picardie :	2 000 €
Musique École de Boves Amadeus :	50 000 €
Harmonie Municipale de Boves :	6 700 €
Guise et traditions :	550 €

**Prix de l'eau** : augmentation de 3,54 € à **3,77 €** le m<sup>3</sup> soit 0,23 € d'augmentation. La mensualisation est prévue à partir de cet été pour ceux qui le souhaiteront.

**Subventions pour l'aide à l'achat d'un vélo neuf** : Obligation d'achat dans la métropole. Cumul possible.

**Amiens Métropole** : 25% du prix TTC avec un maximum de 100, 200 ou 300€ selon le cycle acheté.

**Département** : 25% du prix TTC avec un maximum de 400€ mais que sur vélo à assistance électrique (VAE). Une aide de l'état pour VAE est également possible.

**Économie** : Le plan de soutien aux **Très Petites Entreprises** à la suite de la crise sanitaire est prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Il existe aussi un fonds de soutien appelé « fonds passerelle » ; c'est une avance remboursable.

Avec le plan de relance, ce sont 13 sur 16 dossiers déjà acceptés soit **170 151 €**.

Autres subventions pour l'investissement matériel pour TPE : 15 entreprises en ont bénéficié : **44 499 €**.

**L'entreprise Valeo** a remporté un marché très important, c'est le premier équipementier à gagner cet appel d'offre lancée par Mercedes Daimler. 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour les 10 ans à venir. Autant d'années de production assurée. La société Valéo s'est positionnée sur ce marché par rapport aux modifications des boîtes de vitesse des futurs véhicules électriques et hybrides.

**Stratégie touristique** : Faire en sorte que les touristes viennent à Amiens et y restent. L'idée est de valoriser le patrimoine naturel, culturel, mémoriel et gastronomique. À ce titre, il va être développé un pass touristique nommé « City Pass » permettant la mise en relation de toutes les richesses touristiques existantes. Des possibilités d'hébergement et de restauration seront proposées.

*Si vous voulez consulter les actualités liées au Conseil d'Amiens Métropole, rendez-vous sur la page : [www.amiens.fr/Institutions/Conseil-metropolitain](http://www.amiens.fr/Institutions/Conseil-metropolitain).*

## Points abordés dans les commissions communales et les assemblées extracomunales

Madame Marylène BRARE présente les projets étudiés lors des séances de la commission communication. Cette commission a travaillé sur deux projets : l'implantation de panneaux d'affichage dans la commune et la mise en place d'une application gratuite « CityAll » à compter du 1er avril 2021.

Ensuite, Madame Marylène BRARE présente les projets étudiés lors des séances de la commission enfance jeunesse. Les membres de la commission ont travaillé sur la mise à jour du projet éducatif et du règlement intérieur du centre de loisirs. Les membres de la commission ont également engagé une réflexion sur la facturation aux communes des frais relatifs à l'accueil des enfants extérieurs.

Madame Françoise MOLLIENS présente les actions menées par le CCAS et le suivi des demandes de logements déposées en mairie.

Suite à la réunion de la commission des affaires sociales, Madame Françoise MOLLIENS informe que les membres de cette commission recherchent des producteurs locaux pour la mise en place d'un marché.

## Durée d'amortissement des biens

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir les catégories d'immobilisations et d'approuver les durées d'amortissement pour les frais d'études, les subventions d'équipement versées, le matériel de transport et le matériel informatique.

## **Contrat groupe d'assurances des risques statutaires 2018-2021 – avenant au contrat**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant au contrat groupe d'assurances des risques statutaires prenant en compte le nouveau taux à 3,89 %, pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

## **Conventions relatives à un projet d'effacement du réseau électrique – Rue de Gentelles - Fédération Départementale d'Énergie de la Somme**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE) relatives au projet d'effacement des réseaux, rue de Gentelles.

## **Convention relative à un projet d'extension du réseau électrique – Rue Victor Hugo – Fédération Départementale d'Énergie de la Somme**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention relative à l'extension des réseaux électriques pour l'immeuble sis 10 rue Victor Hugo avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

## **Convention d'objectifs et de financement - Aide au fonctionnement à la structure ALSH**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement - Aide au fonctionnement à la structure ALSH avec la CAF de la Somme.

## **Demande d'autorisation d'effectuer des travaux par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) – La Roche Dorée de Boves**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Roche Dorée de Boves » et la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique encadrant les travaux présentés ci-dessus.

## **Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une terre agricole du CCAS de Boves au profit de la commune de Boves – transfert de gestion de la parcelle**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une terre agricole du CCAS de Boves au profit de la commune de Boves. Cette mise à disposition permettra à la commune de boiser cette parcelle ainsi que de prendre à sa charge son entretien.

## **Actualisation des statuts d'Amiens Métropole - Avis**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la nouvelle rédaction des statuts d'Amiens Métropole comme présentée sur le tableau disponible sur notre site internet.

## **Avis sur les ouvertures dominicales 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, conforme à l'avis émis par le conseil métropolitain le 5 novembre 2020, pour l'ouverture de huit dimanches pour les commerces de détails en 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'ouverture de cinq dimanches, pour le magasin « Terres et Eaux ».

## **Avis sur l'évaluation environnementale et le dossier de création de la ZAC Jules Verne II**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'évaluation environnementale et sur le dossier de création de la ZAC Jules Verne II.

## **Vœu du conseil municipal – maintien du distributeur automatique de billets**

Le conseil municipal de Boves, à l'unanimité, émet le vœu que le DAB du Crédit Agricole demeure à son emplacement actuel en raison de sa situation en centre bourg, en raison du service de proximité rendu à la population bovoise et aux personnes de passage dans la commune, en raison de l'accessibilité possible à toute personne.

Les élus du conseil municipal de la commune de Boves rappellent leur attachement à un service de proximité, bon pour l'activité économique locale.

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal est à votre disposition à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur le site internet.**

## EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Ces premiers beaux jours de 2021 annoncent le printemps et un appel irrésistible à redécouvrir la nature, d'autant plus après ces semaines bloqués chez nous. Et pour cela, à Boves, nous n'avons que l'embarras du choix. C'est aussi l'occasion de se rappeler que la nature, aussi sauvage soit-elle, a besoin d'être entretenue et protégée par tous. L'équipe des *Reflets de Boves* souhaite ardemment que la mairie développe une politique environnementale participative, à laquelle nous nous associerons volontiers. Les associations de pêche et de chasse donnent d'ailleurs l'exemple avec l'opération de

ramassage de déchets *Hauts-de-France propres*. Elle aura lieu dans notre commune, le samedi 20 mars prochain. Rendez-vous nombreux à 9H au stade (prévoir gants et masques). Au delà de cette opération annuelle bien utile, la politique de la mairie doit inciter et faciliter les initiatives des bovois.es en faveur de la protection de notre cadre de vie et environnement au quotidien. Cela touche des domaines comme la propreté, le recyclage, la réduction de notre empreinte écologique, l'achat responsable. Car les idées et la bonne volonté sont là. Il faut les aider à décoller et à se répandre.



## LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

### Il faut le savoir :

Tous travaux extérieurs à votre habitation (du changement de fenêtre à une extension), tout aménagement créant de la surface habitable doivent faire l'objet d'une déclaration.

### Qu'est ce qu'une déclaration préalable ?

C'est un acte administratif qui permet de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

Elle concerne les aménagements de faible importance.

Enfin le notaire peut l'exiger lors de la vente du bien.

**Informations : site -> section "au quotidien" urbanisme ou en mairie au 03 22 35 37 37**

### Une déclaration préalable pour quels travaux :

- ✓ changer une porte, des fenêtres, un portail ...
  - ✓ un ravalement de façade (bardage pour une isolation extérieure)
  - ✓ pose de panneaux photovoltaïques
  - ✓ construction d'une véranda, d'une extension
  - ✓ aménagement de combles
  - ✓ rénovation de la toiture
  - ✓ abri de jardin (plus de 5 m<sup>2</sup>), carport
  - ✓ piscine - bassin non couvert inférieur à 100 m<sup>2</sup>
  - ✓ clôture sur emprise publique.
- (Liste non exhaustive)

## AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO

Pour promouvoir le vélo comme nouveau mode de déplacement, l'État, le conseil départemental de la Somme et la communauté d'Amiens Métropole proposent des aides.

Leurs montants dépendent du type de **cycle neuf** acheté. Elles peuvent être cumulables. Toutes sont limitées à **une seule aide par foyer fiscal**.

► La **communauté d'Amiens Métropole** prend en charge 25% du prix d'achat TTC du cycle **acheté obligatoirement dans un magasin de la métropole**. Cette aide est plafonnée à :

- **100€** pour un vélo classique sans assistance électrique
- **200€** pour un vélo à assistance électrique

• **300€** pour un biporteur ou triporteur, avec ou sans assistance électrique.

► Le **Conseil Départemental** subventionne également cet achat à raison de 25% du prix TTC plafonné à **400€** mais seulement pour l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique**. Obligation d'effectuer l'achat dans un commerce du département de la Somme.

L'état subventionne également certains achats mais les conditions sont plus restrictives.

### Contact pour la Métropole :

- par le site : <https://demarches.amiens.fr/subvention-achat-velo/>
- par mail à l'adresse [velo@amiens-metropole.com](mailto:velo@amiens-metropole.com)
- par téléphone au service mobilité au 03 22 97 15 61

**alveolè**  
COUP DE POUCE VELO

**Un vélo à réparer ?** Il n'est pas trop tard...

Sachez que l'opération du dispositif « **Coup de Pouce Vélo** » est prolongée **jusqu'au 31 mars 2021**. Une prime pouvant aller jusqu'à **50€** sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations de remise en état de votre vélo. Renseignements auprès du réparateur ou sur le site : [www.coupdepoucevelo.fr/](http://www.coupdepoucevelo.fr/)

### Contact pour le département :

- par mail à l'adresse [vae@somme.fr](mailto:vae@somme.fr)
  - par téléphone au 03 22 71 81 87
- Contact pour l'état : [www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14091](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14091)



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
VIVRE,  
ENSEMBLE

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

*"En 2021, sur la route, la sécurité routière vous souhaite de ne jamais oublier ce qui compte vraiment."*

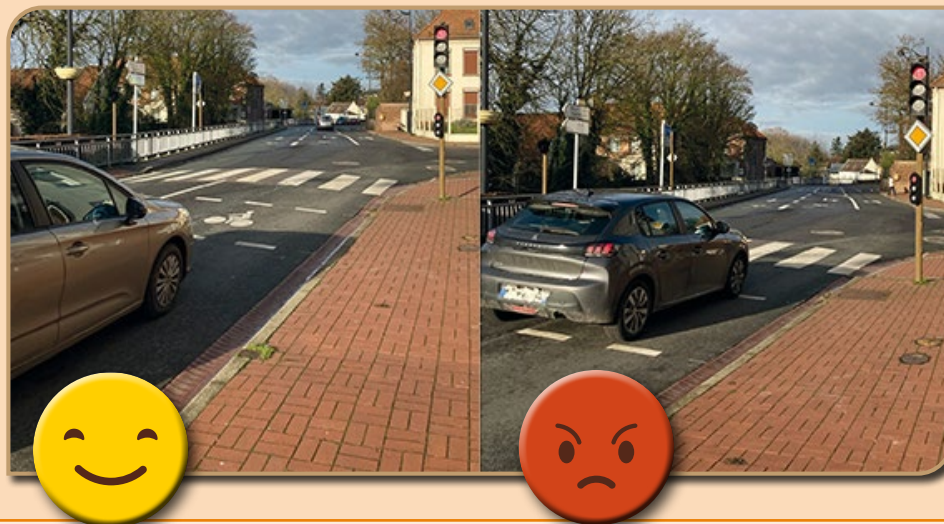
À chaque carrefour muni d'un feu tricolore est aménagé un espace spécialement réservé aux cyclistes et utilisateurs d'engin de déplacement personnel motorisé, trottinette électrique par exemple.

Cette zone appelée **SAS Vélo** est facilement reconnaissable puisqu'elle est délimitée par deux lignes pointillées blanches entre lesquelles sont dessinées sur la chaussée une ou plusieurs figurines vélo. **Il y en a 8 à Boves.**

**Lorsque le feu est rouge, les cyclistes doivent s'arrêter à la première ligne** près du feu tricolore, les

**autres conducteurs doivent s'arrêter à la seconde ligne** située avant le feu tricolore.

*Ainsi, les cyclistes et utilisateurs de trottinettes plus visibles, peuvent mieux se positionner pour tourner à gauche et démarrer avant les autres véhicules.*



Les conducteurs des autres véhicules ne doivent jamais s'immobiliser sur ce **SAS**. C'est la même règle que pour une **intersection** : ne pas s'y engager si son véhicule risque d'y être immobilisé, même quand le feu est vert.

*Extrait du code de la route : Art R415-2 et art R415-5*

**Amende de 4<sup>ème</sup> classe** si arrêt du véhicule sur le SAS Vélo.

## POUR MIEUX COMMUNIQUER ENTRE NOUS

### Une application mobile

Une application à télécharger gratuitement sur votre téléphone ou votre tablette vous permettra de recevoir en temps réel des informations sur la vie de la commune, les actualités et les alertes. Celle-ci sera opérationnelle prochainement. Les consignes de téléchargement vous seront communiquées dans le prochain bulletin.



### Des panneaux d'information

Deux lieux d'implantation sont retenus à ce jour :

- ▶ au-delà du pont SNCF, au niveau du rond point de la rue du Général Leclerc, de la route de Glisy et de la route de Corbie.
- ▶ rue de Cagny (à l'entrée du village de Cagny) pour la résidence St Domicie et l'impasse des peupliers.







## COMMUNICATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### REGISTRE NOMINATIF

Il est rappelé que pour les personnes âgées de plus de 70 ans seules, isolées ou vulnérables, il est toujours possible de s'inscrire en mairie sur le **registre nominatif communal**. Si vous connaissez des personnes qui pourront être concernées, n'hésitez pas à en faire part au CCAS. **Contact au 03 22 35 37 37.**



### GRANDIR SANS CANCER

Les jouets de Noël offerts par le CCAS, non récupérés par les familles bovoises lors de la distribution, ont été remis par l'intermédiaire de l'association "**Grandir sans Cancer**", au service oncologie pédiatrique d'Amiens.

Ils ont fait beaucoup d'heureux et nous leur souhaitons beaucoup de courage.



## UNION SPORTIVE BOVES BASKET-BALL

*Cet article et les photos ont été réalisés avant les restrictions sanitaires du 16/01/2021.*

Ce club historique né en 1934 a disparu après sa fusion avec celui de l'Amiens SC en 2005. Il a été repris en avril 2019. La pratique se fait à la salle Gervais Leprêtre.

Avec ses **157 licenciés**, c'est à ce jour le 2ème club de la Somme en effectif.

**121 masculins et 36 féminines** sont encadrés par **12 entraîneurs** dont 3 en service civique. **12 arbitres** s'ajoutent à cet encadrement.



Le bureau est composé de 7 membres dont le président est Danyl Leprêtre, bovois de naissance.

Le club propose une école de mini basket pour les moins de 11 ans. 7 entraîneurs encadrent 56 enfants qui évoluent en équipes mixtes 2 fois par semaine.

Les équipes compétitives sont définies en fonction de l'âge des joueurs (moins de 11 ans appelée **U11**), **U13**, **U15**, **U17** et **U20** et les seniors. Elles concourent dans plusieurs championnats (Somme, Picardie, Hauts-de-France).

Chez les masculins, toutes



les catégories sont représentées alors que seules les **U11** et les **seniors** concourent en féminines.

Dès la première saison 2019/2020, les résultats ont été prometteurs pour plusieurs équipes qui ont pu accéder à l'échelon supérieur dans leur championnat respectif.

La pratique du basket reste un sport accessible à tous puisqu'il ne nécessite pas l'achat d'équipement particulier.

Coût de la licence à partir de **80€**. Certains peuvent bénéficier du coupon sport de 30€ subventionné par Amiens Métropole.

Contact auprès de Danyl Leprêtre au 06 74 58 02 12

E-mail : [unionsportiveboves@gmail.com](mailto:unionsportiveboves@gmail.com)

Site : [www.facebook.com/USBovesBasketBall/](http://www.facebook.com/USBovesBasketBall/)

## Inscription à l'école :

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2018 et les nouveaux inscrits sont ouvertes à partir du **lundi 8 mars** au RAM, 41 rue des Ecluses.

Elles se déroulent selon les horaires suivants : mercredi de 13h à 17h, jeudi de 11h à 16h, vendredi de 8h à 13h ou sur rendez-vous au 07.87.49.23.94 ou par mail [ram@ville-boves.fr](mailto:ram@ville-boves.fr).

**Un dossier valable pendant toute la scolarité dans la commune est à compléter avec une mise à jour annuelle.**



## LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS DEVIENT LE RELAIS PETITE ENFANCE

Ce changement de nom fait suite aux nouvelles missions qui incombent à cette structure.

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Somme** est le partenaire de la ville concernant les services d'accueils de mineurs (crèche, "Équipement d'Accueil du Jeune Enfant", "Accueil Collectif de Mineurs", coordination) mais également du Relais d'Assistants Maternels appelé maintenant Relais Petite Enfance.

### Ces principales missions sont :

#### Mission 1 - Transmettre aux parents et aux professionnels de la petite enfance :

► l'information aux familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande,



► l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,

► l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,

► la promotion de l'activité des assistants maternels (nouvelle mission).



#### Mission 2 - Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

► contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile,



► proposer un lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents.

24 assistantes maternelles agréées sont recensées dans la commune de Boves offrant une capacité d'accueil d'environ 80 enfants.



Le relais situé 41 rue des écluses est ouvert **tous les vendredis de 8h00 à 13h00** pour les ateliers d'éveil, et permet d'accueillir ces assistantes et leurs enfants.

**"Lieu de rencontre, d'échange, de partage et de convivialité"**. Tels sont les propos cités par ces professionnelles de la petite enfance.

Pour certains enfants, c'est la première approche, les premiers contacts avec d'autres enfants. Une belle préparation en vue de la vie scolaire à suivre.

Des activités sont prévues tout au long de l'année (lecture de contes et d'histoires, travaux manuels, jeux). Parfois des intervenants extérieurs proposent l'éveil à la gymnastique, à la musique.

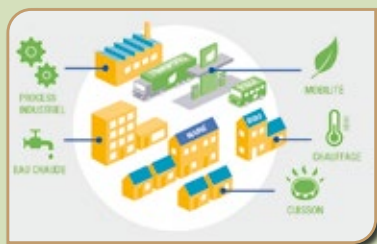
Des permanences physiques et téléphoniques sont prévues.

**Renseignements auprès du RAM au 07 87 49 23 94.**



## PROCHAINEMENT, CHANGEMENT DE GAZ DANS VOTRE COMMUNE

### Rétrospective : Pourquoi ce changement de gaz ?



En région Hauts-de-France, une grande partie des communes est alimentée en gaz naturel par le gisement de Groningue situé aux Pays-Bas. Pour des raisons de baisse de production du gisement, la France ne sera bientôt plus alimentée par ce type de gaz, dit gaz « B » (bas pouvoir calorifique). 1,3 million de clients gaz naturel, concernés par ce changement, passeront au gaz à haut pouvoir calorifique, dit gaz « H ». Ce gaz H alimente déjà près de 10 millions de clients gaz naturel en France. Le passage se fera progressivement jusqu'en 2029 pour toute la région Hauts-de-France.

### POUR VOTRE COMMUNE CE CHANGEMENT S'OPÉRERA PROCHAINEMENT

#### Quelle conséquence pour votre foyer ? Quel calendrier ?

> Le gaz H a les mêmes usages que le gaz B, en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude pour les foyers ou dans le process, pour la mobilité (GNV - gaz naturel véhicule) pour les entreprises.

Avant de procéder au basculement du gaz B en gaz H, GRDF doit **inventorier tout le matériel gaz** (installations intérieures) sur la commune afin de s'assurer **du bon réglage selon le type des équipements**. Ces modalités sont gratuites.

> Durant les mois de juin et juillet 2021, vous pourrez réaliser vous-même l'inventaire de vos appareils

alimentés en gaz naturel, en complétant le formulaire « Je réalise mon inventaire » sur le site internet :

[www.grdf.fr/changementdegaz](http://www.grdf.fr/changementdegaz)

Il consiste à :

- > Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email ...
- > Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel via une photo nette des plaques signalétiques\*.
- > Identifier votre installateur / professionnel du gaz.



\* Exemples de plaques signalétiques

Cet auto-inventaire, s'il est complet, vous évitera la visite d'un technicien à domicile.

- > De septembre 2021 à juillet 2022, pour les personnes qui n'ont pas eu la possibilité de faire cet inventaire ou qui n'auront pas rempli correctement le formulaire, une intervention physique sera programmée.
- > De janvier 2023 à octobre 2023, et pour tout le monde, d'une période de réglage obligatoire (toujours gratuite).
- > L'arrivée du nouveau gaz (dit Gaz H) est prévue en octobre 2023.

*Nota : Les administrés qui n'ont pas le gaz naturel ne sont pas concernés par cet inventaire (exemple : chauffage au fioul, chauffage par citerne GPL, alimentation par bouteilles au gaz, chauffage ou cuisson électrique ...).*

**Vous souhaitez en savoir plus sur l'opération changement de gaz dans votre commune ?**

Nos Conseillers GRDF à votre écoute du lundi au vendredi  
8H / 17H (prix d'un appel local)

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

Rendez-vous sur le site :  
[www.grdf.fr/changementdegaz](http://www.grdf.fr/changementdegaz)

Visualisez le film :  
<https://youtu.be/hneRkOUjq8Y>



## LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE, C'EST PARTI !

Dans le cadre de la poursuite des actions engagées par la municipalité, les travaux de maçonnerie, de couverture et de réfection de vitraux, ont commencé.

Rappelons que cette église est inscrite aux Monuments Historiques depuis 1975.

## AGENDA

● Inscriptions à l'école, **à partir du 8 mars** au RAM, 41 rue des Ecluses, le mercredi de 13h à 17h, jeudi de 11h à 16h, vendredi de 8h à 13h ou sur RDV au 07.87.49.23.94 ou par mail ram@ville-boves.fr

● **19-21 mars**  
Opération Hauts-de-France Propres 2021

MARS 2021

	L	M	M	J	V	S	D
09	1	2	3	4	5	6	7
10	8	9	10	11	12	13	14
11	15	16	17	18	19	20	21
12	22	23	24	25	26	27	28
13	29	30	31				

**Renseignement et information : 03 22 35 37 37 [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr)**



## LE 28 AVRIL 2021 DE 10H00 À 12H00

**Mercredi 28 avril / BOVES – RNN-Etang Saint Ladre**

Sortie nature « Les emplumés de la Réserve Naturelle »

Qui a un bec pointu, un plumage gris bleuté et émet un son de dinosaure quand il s'envole ? Venez le découvrir avec nous, en famille !

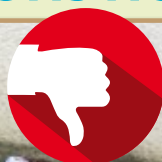
**Inscription auprès du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France au 03.22.89.63.96 ou [reservation@cen-hautsdefrance.org](mailto:reservation@cen-hautsdefrance.org)**

En partenariat avec la commune et Boves Accueil, dans le cadre de Fréquence Grenouille.

**Prévoir des bottes !**

## RESPECTONS NOTRE COMMUNE

Détritus jetés en quelques semaines devant une habitation



**= 1 sac de 30 litres**

**Adoptons les bons gestes pour conserver un cadre de vie agréable.**

## OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES 2021

Cette opération aura lieu du vendredi 19 au dimanche 21 mars 2021, organisée à Boves par les associations de chasse et de pêche.

Plus d'information :

<https://www.hautsdefrance-propres.fr/2020/11/05/hauts-de-france-propres-2021/>

